

17 nov 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 17 novembre 2006](#)

## Biologie clinique et imagerie médicale

Fixation des budgets globaux des moyens financiers pour les prestations de biologie clinique et d'imagerie médicale pour 2006

Fixation des budgets globaux des moyens financiers pour les prestations de biologie clinique et d'imagerie médicale pour 2006

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a fixé les budgets globaux des moyens financiers pour les prestations de biologie clinique et d'imagerie médicale pour 2006 (\*). Le budget global pour les prestations de biologie clinique est fixé à 955.820.000 euros. Le budget global pour les prestations d'imagerie médicale est fixé à 547.287.000 euros. Ces montants tiennent compte des calculs techniques effectués sur la base des éléments comptables 2001-2004 et des 5 premiers mois de 2005. Ces budgets ont été fixés après avis du Conseil général et du Comité de l'assurance du service des soins de santé de l'INAMI. (\*) projets d'arrêté royal portant exécution des dispositions des articles 59 et 69 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe